



53^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 3 – dialogue interactif sur le rapport écrit du Haut-Commissaire sur le Myanmar

Intervention du Luxembourg

5/6 juillet 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Lors de votre dernier briefing oral, vous avez signalé que la situation des droits humains au Myanmar était en chute libre. Votre rapport sur le déni de l'accès humanitaire est profondément choquant.

La junte militaire fait la guerre à sa propre population civile depuis février 2021. Ces actes de violence contre la population civile, ainsi que les amendements unilatéraux de la loi sur l'enregistrement et les attaques continues ciblant les travailleurs humanitaires, rendent l'acheminement de l'aide humanitaire au Myanmar quasi impossible.

Alors qu'un tiers de la population totale a besoin d'aide humanitaire, les restrictions à l'accès humanitaire ont augmenté depuis le coup d'État. Vous documentez que l'armée du Myanmar empêche systématiquement la libre circulation des travailleurs et des biens humanitaires. Ceci est contraire aux obligations de la junte sous le droit international humanitaire. Le Luxembourg vient d'attribuer 150.000 euros de plus au Programme alimentaire mondial pour le Myanmar en 2023, mais face aux besoins, ce n'est évidemment pas suffisant. Nous appelons tous les États à répondre aux deux appels urgents d'OCHA, pour le Myanmar et pour les Rohingya au Bangladesh.

Monsieur le Haut-Commissaire,

En l'absence de progrès dans la mise en œuvre du consensus en cinq points de l'ASEAN, comment la communauté internationale peut-elle contribuer à une meilleure protection des travailleurs humanitaires opérant sur le terrain ? Comment réagir en cas d'interdiction totale des déplacements et de l'action humanitaire ?

Je vous remercie.

(250 mots – 1m30s)